

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Maude Chevrier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/273642f2b933f139c6c97198>

Date d'obtention : 2020-10-15 17:30:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Qu'elles sont primordiales et que l'ordre de celles-ci sont très importantes. Elles permettent que les jeunes se sentent écoutés, surtout pas jugés et qu'on les croit. Les étapes analysent l'ensemble de l'histoire sans entrer dans les détails personnels qui ne sont pas nécessaire de savoir. Elles permettent ultimement de cerner si l'acte était impulsive ou malveillante ce qui changera complètement le reste de l'intervention. Une fois que nos tâches comme intervenants sont faits et que la dénonciation a été fait avec des personnes de confiance dans son milieu scolaire et que ça nous amène à contacter la police, celle-ci pourra faire de la sensibilisation ou dans le cas d'un acte de malveillance, continuer le processus.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que c'est assez complexe et que les petits détails sont assez importants. C'est pourquoi l'utilisation de l'aide-mémoire est primordial de respecter à la lettre et de prendre le temps de bien prendre de celle-ci et de la trousse sexto avant de commencer n'importe quelle intervention pour bien faire les choses.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De voir si le jeune a des intentions malveillantes ou non. Et surtout d'être capable d'intervenir sans aucun jugement envers l'investigateur. Je crois que le défi est là!